

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00853

Numéro SIREN : 308 622 158

Nom ou dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 4061

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Numéro RCS : 308 622 158

Numéro Gestion : 2002B00853

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: 251 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2017

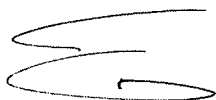
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 26/02/2018

Sous le numéro : 4061

Délivré à Lille Métropole le 27 février 2018

Le Greffier,



REGIONALE DE RESTAURATION – R.D.R.

2018 Société

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA RDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GAL DE GAULLE BP85 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 0 8 6 2 2 1 5 8 0 0 1 9 1		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/08/2017	N-1 31/08/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI	15 245	15 245		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	278 870	278 870		
		Constructions AP	AQ	5 825 110	2 281 744	3 543 367	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 333 161	1 139 998	193 163	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	120 107	117 201	2 905	
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	45 735		45 735	
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	136 101		136 101	
TOTAL (II) BJ		BK	7 754 328	3 538 943	4 215 385	4 591 730	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	43 516	18 026	25 490	83 554
		Autres créances (3) BZ	CA	1 189 729		1 189 729	1 215 606
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	1 509 216		1 509 216	3 811 833
		Disponibilités CF	CG	3 453 315		3 453 315	1 621 359
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 714		2 714		
	TOTAL (III) CJ	CK	6 198 489	18 026	6 180 463	6 732 352	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	13 952 817	3 556 969	10 395 849	11 324 081	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	8 477 893	8 442 767
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	276 416	335 126
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	181 088	211 726
TOTAL (I)			DL	10 035 397	10 089 619	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		749 133
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	52 301	52 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	88 718	180 737
	Dettes fiscales et sociales			DY	113 310	162 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	92 899	76 399
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	13 224	13 301
TOTAL (IV)			EC	360 451	1 234 462	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 395 849	11 324 081	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	360 451	703 874
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA RDR							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	860 060	FH		FI	860 060	846 701
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	860 060	FK		FL	860 060	846 701
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 185	3 769
	Autres produits (1) (11)					FQ	165 437	320 395
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 027 682	1 170 865
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	153 411	194 016
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	49 285	50 398
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	512 446	559 530
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 055	5 990
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	721 196	809 934	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	306 485	360 931	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75 427	175 815
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		197
Total des produits financiers (V)					GP	75 427	176 012	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 177	22 168
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	10 177	22 168
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	65 251	153 844	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	371 736	514 775	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 917		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	57 001	31 639	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	58 918	31 639	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	150	450	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	26 363	53 757	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	26 513	54 207	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	32 405	(22 569)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	127 725	157 080	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 162 027	1 378 516	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	885 611	1 043 390	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	276 416	335 126	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	266 473	271 004	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	5 600	22 400	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	544	1 479	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053

SA RDR

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA RDR										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	15 245	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	278 870	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 764 994	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	382 730	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	677 386	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 333 161	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	114 940	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	19 998	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	7 572 079	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	45 735	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	136 101		
TOTAL IV				LQ	45 735	LR		LS	136 101		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 633 058	ØH		ØJ	136 101		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	15 245	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	278 870	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	4 764 994	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	382 730	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	677 386	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 333 161	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP	14 831	MQ	100 108	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	19 998	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	14 831	NH	7 557 247	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	45 735	ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	136 101	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	181 836	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	14 831	ØL	7 754 328	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 124 537	PN	283 921	PO		PQ	1 408 458		
	Sur sol d'autrui	PR	329 602	PS	25 515	PT		PU	355 118		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	458 911	PW	59 257	PX		PY	518 167		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 000 363	QA	139 635	QB		QC	1 139 998	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	111 434	QI	3 505	QJ	14 831	QK	100 108		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 481	QM	612	QN		QO	17 093		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	3 041 329	QV	512 446	QW	14 831	QX	3 538 943	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 041 329	ØP	512 446	ØQ	14 831	ØR	3 538 943	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	24 487			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	1 876	T5	T6	53 496	T8	T9	(51 620)		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	3 505	V3	V4	V5	(3 505)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9		W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	24 487	X3	1 876	X4	3 505	X6	53 496	X7	X8	(30 638)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	24 487	NQ	1 876	NR	3 505	NT	53 496	NU	NV	(30 638)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	26 363	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	57 001	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(30 638)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA RDR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 211 726	TM 26 363	TN 57 001	TO 181 088
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 211 726	TS 26 363	TT 57 001	TU 181 088
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 19 667	6U	6V 1 641	6W 18 026
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 19 667	TY	TZ 1 641	UA 18 026
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 231 393	UB 26 363	UC 58 642	UD 199 114
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF 1 641	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 26 363	UK 57 001	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA RDR										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	136 101	UV	136 101	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	19 016		19 016						
	Autres créances clients	UX	24 500		24 500						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	30 742		30 742						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 862		5 862					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 125 600		1 125 600						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	27 525		27 525						
	Charges constatées d'avance	VS	2 714		2 714						
	TOTAUX		VT	1 372 059	VU	1 372 059	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	52 301		52 301						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 718		88 718						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 880		13 880						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	14 202		14 202						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 498		49 498						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 730		35 730						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	68 602		68 602						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 297		24 297						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	13 224		13 224						
TOTAUX		VY	360 451	VZ	360 451						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	748 322	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA RDR										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 276 416			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				WC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	127 725			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8			
		- imposées au taux de 0 %								ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN					
										- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR 404 141			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			- imposées au taux de 0 %								WH				
			- imposées au taux de 19%								WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5					XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA								
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC								
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	404 141	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	404 141	XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					{ - Autres réserves	ZD	35 126				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	335 126		Dividendes	ZE	300 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	335 126		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
						TOTAL II	ZH	335 126			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	6 646		48 000			
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 117 035)				XQ	122 303		118 495			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	(81)					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 562		7 819			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	17 981		19 703			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	153 411		194 016			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	10 893		13 217			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	38 392		37 181			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	49 285		50 398			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	199 132		199 322			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	27 535		37 698			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *				ØB						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0.00 handicapés : 0.00)				YP	0.00		0.00			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIONALE DE RESTAURATION – R.D.R.

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.000.000 €uros**

**Siège social : 251 Rue Jean Jaurès
(59650) VILLENEUVE D'ASCQ**

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

***RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 10 FEVRIER 2018***

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice 2016-2017.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons pu exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et nous pouvons vous assurer du bien-fondé et de l'opportunité des actes de gestion de celui-ci.

Nous avons procédé aux opérations de contrôle et de vérification des comptes annuels arrêtés par le Directoire le 30 NOVEMBRE 2017 et à l'examen du rapport qu'il vous présente.

Pour le Président empêché,

**Mme Cécile DEBOSQUE,
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.**



REGIONALE DE RESTAURATION – R.D.R.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

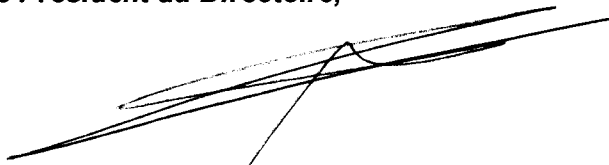
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2017, d'un montant de 276.416 €, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,75 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 275.000 €uros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 1.416 €, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2017, d'un montant de 276.416 €, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 2,75 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 275.000 €uros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 1.416 €, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Damien DEBOSQUE', written over a horizontal line.

Damien DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



REGIONALE DE RESTAURATION R D R

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 308 622 158

Siège Social :

251 rue Jean Jaurès

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

-oOo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHULDEN

Sylvain CRETON
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société Anonyme
REGIONALE DE RESTAURATION - R D R

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R, relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

www.aequitas.fr

Société
SARL AEGUITAS AUDIT
Régistree au Tribunal de Commerce de Lille

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

Tél. : 03 20 74 64 40 - Courriel : audit@aequitas.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 26 janvier 2018.

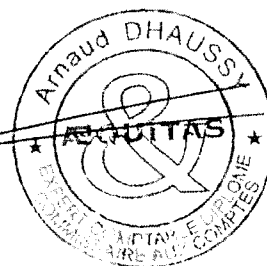
Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant



Commissaires aux Comptes